



## **Implication du Parlement pendant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU**

Les États élus au Conseil de sécurité de l'ONU doivent remplir des exigences élevées pour exercer leur mandat avec la crédibilité requise. L'obtention par la Suisse d'un siège pour les années 2023 et 2024 représente un objectif important de la législature et de la stratégie de politique extérieure 2020-2023. Le Conseil fédéral salue l'intérêt du Parlement pour ce projet. Dans le cadre de la répartition des compétences en matière de politique étrangère, il est prêt à garantir l'implication du Parlement également pendant le mandat que la Suisse exercera au Conseil de sécurité de l'ONU.

En septembre 2020, le Conseil fédéral a esquissé dans son rapport intitulé « Sièges de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement » les options envisageables pour associer le Parlement à l'exercice du mandat de la Suisse. Les Commissions de politique extérieure (CPE) ont terminé leurs délibérations à ce sujet en 2021 et le chef du DFAE leur a confirmé par écrit la mise en œuvre des modalités d'implication souhaitées.

1. Rapports oraux : il est prévu que les CPE soient informées à chacune de leurs réunions des derniers développements enregistrés au sein du Conseil de sécurité et du rôle joué par la Suisse.
2. Rapports écrits : un rapport annuel sera rédigé pour donner aux CPE une vue d'ensemble des initiatives lancées par la Suisse au sein du Conseil de sécurité ainsi que des travaux en cours et des discussions à venir. De plus, il est prévu que des notes leur soient ponctuellement envoyées avec les informations qui ne leur auront pas été transmises lors des réunions faute de temps.
3. Avant que la Suisse siège au Conseil de sécurité, transmission aux CPE des positions de principe essentielles concernant des contextes nationaux ou régionaux importants (p. ex. la Syrie ou la Libye) et des points thématiques inscrits à l'agenda du Conseil de sécurité (p. ex. la sécurité climatique).
4. Consultation des CPE au sujet des priorités poursuivies par la Suisse au Conseil de sécurité : le 25 mai 2022, le Conseil fédéral a proposé quatre priorités thématiques pour le mandat de la Suisse, à savoir 1. construire une paix durable, 2. protéger la population civile, 3. agir pour la sécurité climatique et 4. renforcer l'efficacité. Ces priorités ont été consultées avec les CPE durant l'été 2022.
5. Consultation des présidents des CPE lors de la prise de décisions de principe en matière de politique extérieure, notamment lors de la mise sur pied d'un nouveau régime de sanctions ou de l'approbation d'interventions militaires.
6. Participation à l'organisation d'un éventuel voyage d'information des CPE à New York.